



Communiqué de presse

Montpellier, le 19 septembre 2023

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières relative au maillage aéroportuaire français.

Créé et exploité par la chambre de commerce et d'industrie de Béziers jusqu'en 2009, l'aéroport à vocation touristique est désormais détenu et exploité par un syndicat mixte composé de trois communautés d'agglomération, une communauté de communes, le département de l'Hérault et la région Occitanie.

Un déficit d'exploitation structurel financé par des fonds publics

Créé pour acquérir et exploiter l'aéroport de Béziers, le syndicat mixte agit dans les mêmes conditions qu'une entreprise industrielle et commerciale. Il respecte cependant imparfaitement ses obligations en matière d'information budgétaire et financière.

Avec 200 000 passagers par an, l'aéroport de Béziers, situé à moins de 100 kms de cinq autres aéroports, est fortement concurrencé. Le déficit structurel de l'exploitation est financé par des contributions publiques, sans que ces dernières n'aient été soumises à une autorisation préalable des autorités françaises et européennes. La sécurité juridique de ces contributions est incertaine.

Le syndicat a consenti à une unique compagnie à bas coût des remises tarifaires sur les prestations fournies au sein de l'aéroport. Ces mesures dites incitatives, destinées à augmenter le trafic, sont la cause des déficits d'exploitation du syndicat et encourent le risque d'être requalifiées d'aides publiques non déclarées.

Contact presse : Eric Morel / Ferdaos Salem

eric.morel@crtc.ccomptes.fr / ferdaos.salem@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 34 22 73 00 ■

[X@crcoccitanie](https://www.crtc-occitanie.fr)